



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 septembre 2018 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Alain Malenfant, conseiller 1
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Mario Poitras, conseiller 3
Rémi Caron, conseiller 4
Frédéric Lagacé, conseiller 5
Daniel Caron, conseiller 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2018-09-158

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-09-159

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-09-160

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu que les comptes totalisant 102 445.05 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 09-2018 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2018-09-161

DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale;

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec :

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- D'autoriser le directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-09-162

OCTROI D'UN CONTRAT À STANTEC POUR LA FOURNITURE DE SERVICES CONSEILS EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la proposition de la firme d'ingénieur conseil Stantec a obtenu le premier rang lors de l'appel de proposition tarifaire pour l'exercice 2018;

ATTENDU QUE la résolution 2018-03-058 a accordé à Stantec un contrat initial de 10 000 \$ aux conditions tarifaires soumises par la firme dans son offre du 09 février 2018, pour fournir l'assistance technique nécessaire au démarrage des projets d'infrastructures de l'été 2018;

ATTENDU QUE le service des travaux public a ajouté des travaux non-prévus au mandat initial, soit l'étude de la problématique du refoulement d'égout de la Rue Saint-Marc et la production des plans et devis pour les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la Rue du Centre, travaux initialement prévus pour être réalisés en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémi Caron, d'octroyer un contrat de 10 000 \$ (plus taxes) à Stantec pour compléter les mandats et études demandées par la Municipalité concernant les projets suivants:

- Remplacement de conduite d'eau potable – rue du Centre (analyse des soumissions, recommandations et assistance à la surveillance des travaux)
- Étude préliminaire pour améliorer le chemin des Chalets
- Étude préliminaire pour la correction des problèmes de refoulement d'égout de la rue Saint-Marc

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 364 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec » a été adopté en vertu des articles 2, 16 et 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

Par le projet de loi 155, l'article 16.1 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié pour obliger les municipalités à prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles «d'après-mandat» similaires à celles que l'on retrouve pour les élus. Le projet de règlement no 364 ajoute la nouvelle règle suivante au code d'éthique et de déontologie :

«RÈGLE 8 – L'APRÈS MANDAT

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- Le directeur(trice) général(e), secrétaire trésorier et son adjoint(e)
- Le contremaître des travaux publics et son adjoint
- D'occuper, pour une période de douze (12) mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou tout autre personne tire avantage indu de leurs fonctions antérieures.»

Le projet de règlement 364 est déposé par Daniel Caron séance tenante et peut être consulté au bureau municipal.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT # 364 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Daniel Caron donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en incluant des règles «d'après-mandat» similaires à celles que l'on retrouve pour les élus.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 365 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

La municipalité a constitué par le règlement 325, adopté en février 2013, un fond de roulement doté d'un capital de 250 000 \$ pouvant être augmenté (article 2 du règlement) jusqu'à un maximum de 400 000 \$.

Le conseil municipal appropriera à même le surplus accumulé du fonds d'administration, un montant additionnel de 150 000 \$ afin de porter le capital du fond de roulement à 400 000 \$.

Le projet de règlement 365 est déposé séance tenante par Frédéric Lagacé et peut être consulté au bureau municipal.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT # 365 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Frédéric Lagacé donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à augmenter à 400 000 \$ le montant du fonds de roulement de la municipalité.

RÉSOLUTION NO 2018-09-163

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (RÉVISION 2018)

ATTENDU QUE la politique de gestion des ressources humaines a été révisé pour préciser les conditions de travail des emplois temporaires, les horaires de travail et les règles d'acquisition des congés et vacances;

ATTENDU QUE les élus ont obtenu copie de ladite politique, en ont discuté et souhaitent maintenant officialiser la révision;

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu d'adopter la version révisée (2018) de la «Politique de gestion des ressources humaines» de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-09-164

NOMINATION D'UN ÉLU SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme compte actuellement un seul élu pour représenter la Municipalité sur ce comité;

Attendu qu'il est souhaitable d'augmenter la représentation à deux élus;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de nommer Frédéric Lagacé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-09-165

NOMINATION DE DOMINIC FERLAND SUR LE POSTE DE CONTREMAÎTRE ET DÉSIGNATION DU MAIRE COMME SIGNATAIRE DU CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu deux concours depuis mai 2018 dans le but de recruter un nouveau contremaître des travaux publics;

ATTENDU QUE Dominic Ferland est le candidat qui présente la meilleure expérience de travail et qu'il possède les compétences pour gérer l'équipe de travail;

ATTENDU QUE monsieur Ferland a démontré, depuis son embauche en mai 2018 comme contremaître-adjoint, sa capacité comme gestionnaire responsable des travaux publics en remplacement du contremaître démissionnaire;

Il est proposé par Rémi Caron, que le conseil nomme Dominic Ferland sur le poste de contremaître des travaux à compter du 10 septembre 2018 et nomme André Chouinard, comme signataire du contrat de travail à être négocié avec monsieur Ferland.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2018-09-166

OCTROI D'UN CONTRAT À EXCAVATION LÉON CHOUINARD POUR LA RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU DE LA RUE DU CENTRE

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) propositions de prix pour la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'eau de la Rue du Centre;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix de Excavation Léon Chouinard est la plus avantageuse pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieur Stantec, mandatée par la Municipalité pour réaliser les plans et devis sommaire de ce projet;

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'octroyer à Excavation Léon Chouinard, la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'eau de la Rue du Centre pour un montant de 176 475,29 \$ (taxes incluses). Les fonds proviendront du budget d'immobilisation de 2018 et de l'affectation du surplus accumulé.

- 21-111-00-000 Taxes - Activités d'investissement 76 475,29 \$
- 55-990-00-000 Surplus accumulé 100 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2018-09-167

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS AUX CONDITIONS MONÉTAIRES PROPOSÉES

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat de déneigement reçue le 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'augmentation proposée de 14.99% ce qui porte à 403 388 \$ le montant du contrat;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter le marché proposé par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports pour le déneigement 2018-2019 et de désigner André Chouinard, comme représentant autorisé de la municipalité et signataire du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2018-09-168

DÉSIGNATION DU MAIRE COMME SIGNATAIRE DU PROCÈS-VERBAL D'ABORNEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT DU LITIGE AVEC RÉMI ROBICHAUD

ATTENDU QUE le conseil a approuvé, par la résolution 2018-06-118 du 4 juin 2018, l'entente de règlement hors-cours intervenue dans le dossier de bornage avec Rémi Robichaud;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les nouvelles limites des terrains respectifs seront bornées subséquemment à l'acceptation de l'entente par les deux parties;

Il est proposé par Mario Poitras, que le conseil désigne André Chouinard, comme signataire du procès-verbal d'abornement correspondant aux conditions de l'entente et rédigé par André Pelletier, arpenteur-géomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NO 2018-09-169

ENTENTE BRIGADIER SCOLAIRE EN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉES-DES-LACS ET LA CAISSE DESJARDINS DES LACS DE TÉMISCOUATA – SAISON 2018-2019

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Céline Castonguay comme brigadier scolaire pour la saison 2018-2019. Les conditions de travail sont celles en vigueur depuis le début de l'année 2018. Les partenaires, l'école secondaire Vallées-des-Lacs et la Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata contribuent respectivement pour un montant de 1 500 \$ et 600 \$. Quant à la municipalité, elle fournit 600 \$ et assure la gestion de ce projet.

RÉSOLUTION NO 2018-09-170

RECOURS À UNE EXPERTISE MÉDICALE POUR L'ÉVALUATION DES DOSSIERS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu que le conseil approuve le recours à l'expertise médicale du Groupe Solutions Médic pour l'évaluation des dossiers d'accidents du travail et autorise le directeur général à réserver une consultation en orthopédie au coût de 1475 \$ pour traiter un premier dossier.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – AOÛT 2018

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois d'août 2018. Il y a eu 230 nuitées.

Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 21 h 00.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général